

**Fondation universitaire de l'École des
hautes études commerciales de Montréal**

**États financiers
au 31 mai 2013**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats et actif net	4
Flux de trésorerie	5
Situation financière	6
Notes complémentaires	7 - 8



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Fondation universitaire de l'École des
hautes études commerciales de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.M.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2013 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes

comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal au 31 mai 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} juin 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} juin 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mai 2012 et au 1^{er} juin 2011 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mai 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Montréal
Le 9 octobre 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal
Résultats et actif net
pour l'exercice terminé le 31 mai 2013

	<u>2013-05-31</u>	<u>2012-05-31</u>
	\$	\$
Produits de stationnement	1 549 325	1 317 826
Charges		
Frais de fonctionnement versés à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<u>747 224</u>	<u>731 823</u>
Excédent des produits sur les charges avant dons effectués à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	802 101	586 003
Dons effectués à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<u>(802 101)</u>	<u>(586 003)</u>
Excédent des produits sur les charges et actif net à la fin	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mai 2013

	<u>2013-05-31</u>	<u>2012-05-31</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds – clients	1 549 325	1 317 826
Sorties de fonds – fournisseurs	(747 224)	(731 823)
Sorties de fonds – dons effectués à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	<u>(802 101)</u>	<u>(586 003)</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement et augmentation nette de l'encaisse	-	-
Encaisse au début	<u> </u>	<u> </u>
Encaisse à la fin	<u> </u>	<u> </u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

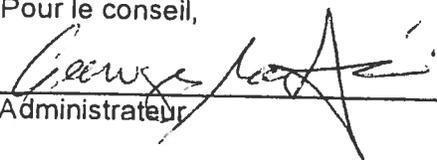
Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal
 Situation financière
 au 31 mai 2013

	<u>2013-05-31</u>	<u>2012-05-31</u>	<u>2011-06-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF	-	-	-
PASSIF ET ACTIF NET	-	-	-

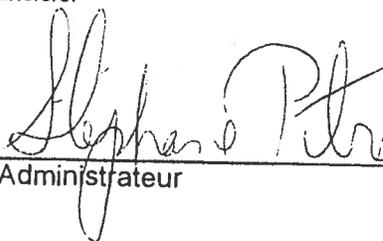
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur



Administrateur



Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal
Notes complémentaires
au 31 mai 2013

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation, constituée en vertu de la Loi sur les fondations universitaires, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Elle a pour mission de promouvoir et de soutenir financièrement les activités d'enseignement et de recherche de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Pour ce faire, elle exploite un terrain de stationnement dont les bénéfices sont remis à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal sous forme de dons.

Le conseil d'administration de la Fondation est composé de trois membres, dont un président, nommés par le gouvernement.

La Fondation exerce ses activités depuis le 1^{er} juillet 2002.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services sont fournis aux consommateurs et qu'ils sont encaissés.

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de la Fondation établis selon les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1^{er} juin 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mai 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal
Notes complémentaires
au 31 mai 2013

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (suite)

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont la Fondation peut se prévaloir au moment de la transition. La Fondation n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur l'actif net au 1^{er} juin 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur l'actif net de la Fondation à la date de transition, soit le 1^{er} juin 2011, n'est pas significative.

Rapprochement de l'excédent des produits sur les charges au 31 mai 2012

L'excédent des produits sur les charges au 31 mai 2012 établi selon les nouvelles normes comptables correspond approximativement à celui établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur, à l'exception du fait que les entités doivent présenter un état des flux de trésorerie dans toutes les circonstances. Le changement effectué dans les états financiers de la Fondation consiste en la présentation d'un état des flux de trésorerie, qui est requise par les nouvelles normes comptables.

4 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu d'un contrat de location, la Fondation loue un stationnement de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

La Fondation transfère la gestion des opérations du stationnement à La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal. L'École est responsable des opérations financières du stationnement et facture des coûts de location et de gestion à la Fondation.

L'excédent réalisé est remis à l'École sous forme de dons. Par conséquent, il n'y a aucun actif ni aucun passif au bilan puisque toutes les entrées et sorties d'argent sont sous la responsabilité de l'École.

Les contrats de location et de gestion sont renouvelables annuellement et peuvent être résiliés avec un avis d'au moins 90 jours avant la date d'expiration du renouvellement des contrats.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.